

L'Agenda 21^e siècle local : de la gouvernance environnementale mondiale à la gouvernance territoriale

**Christiane Gagnon,
Ph.D en aménagement
Professeure titulaire, sc. humaines
Université du Québec à Chicoutimi
Centre de recherche en développement
territorial**

DDR 2010

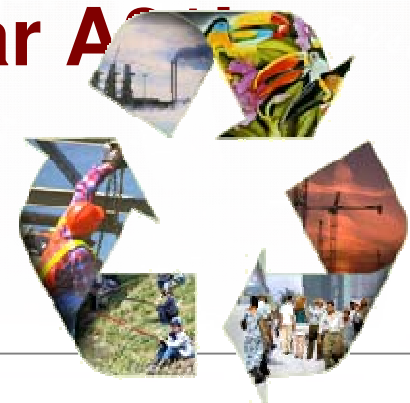


**centre de recherche sur le
développement territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO

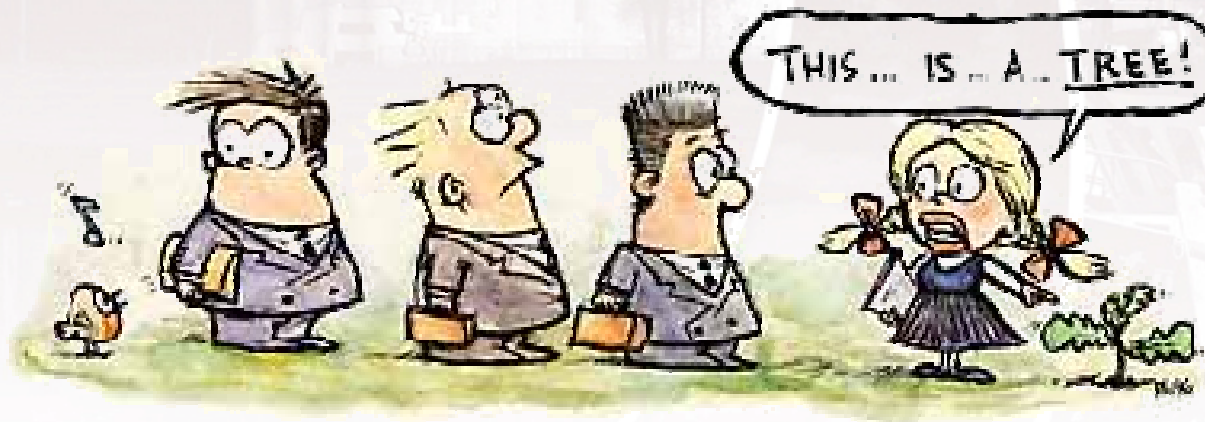


Plan

- 1. Définitions, origine de l'A21 local**
- 2. De la gouvernance environnementale mondiale à la gouv. territoriale**
- 3. L'A21L: une plus-value vers un développement durable viable?**
- 4. Défis de gouvernance posés par A**
- 5. Conclusion**



1. D'où origine l'A21L?



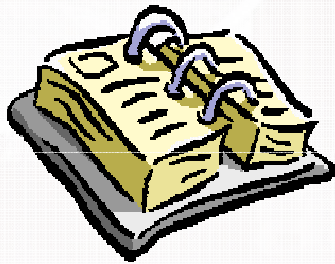
centre de recherche sur le
développement **territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



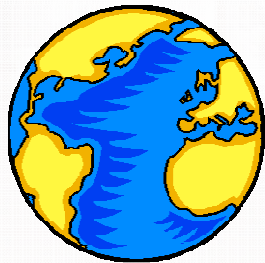
1. Origine des A21^e siècle : une initiative des NU

Sommets de la Terre: De Rio à Johannesburg

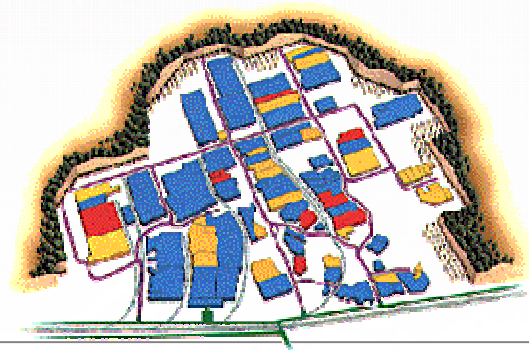
1992: **Agenda pour le 21^e siècle = A21**



40 chapitres



du global



au local =
A21 local

2. Les A21L dans le monde et au Québec



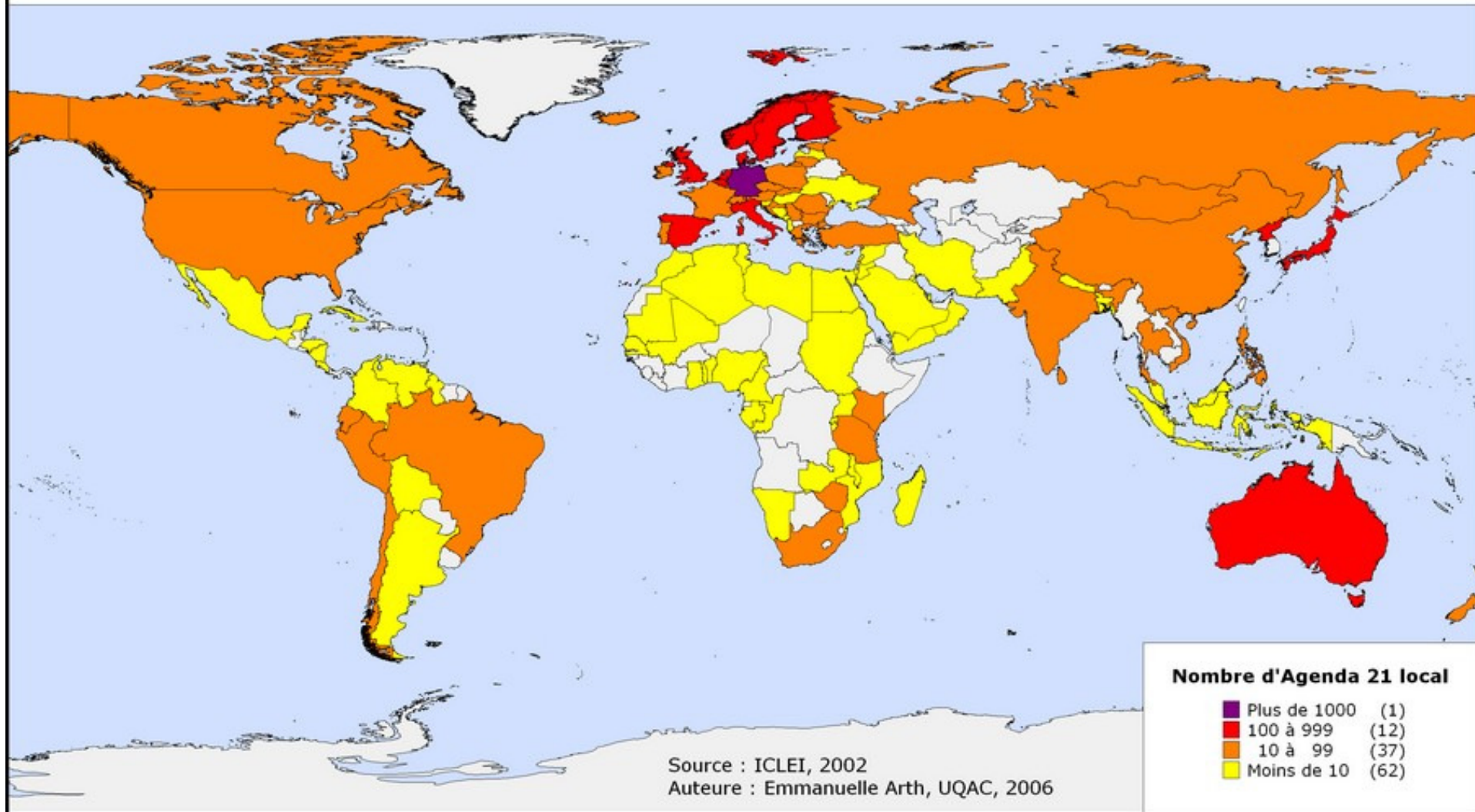
centre de recherche sur le
développement **territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



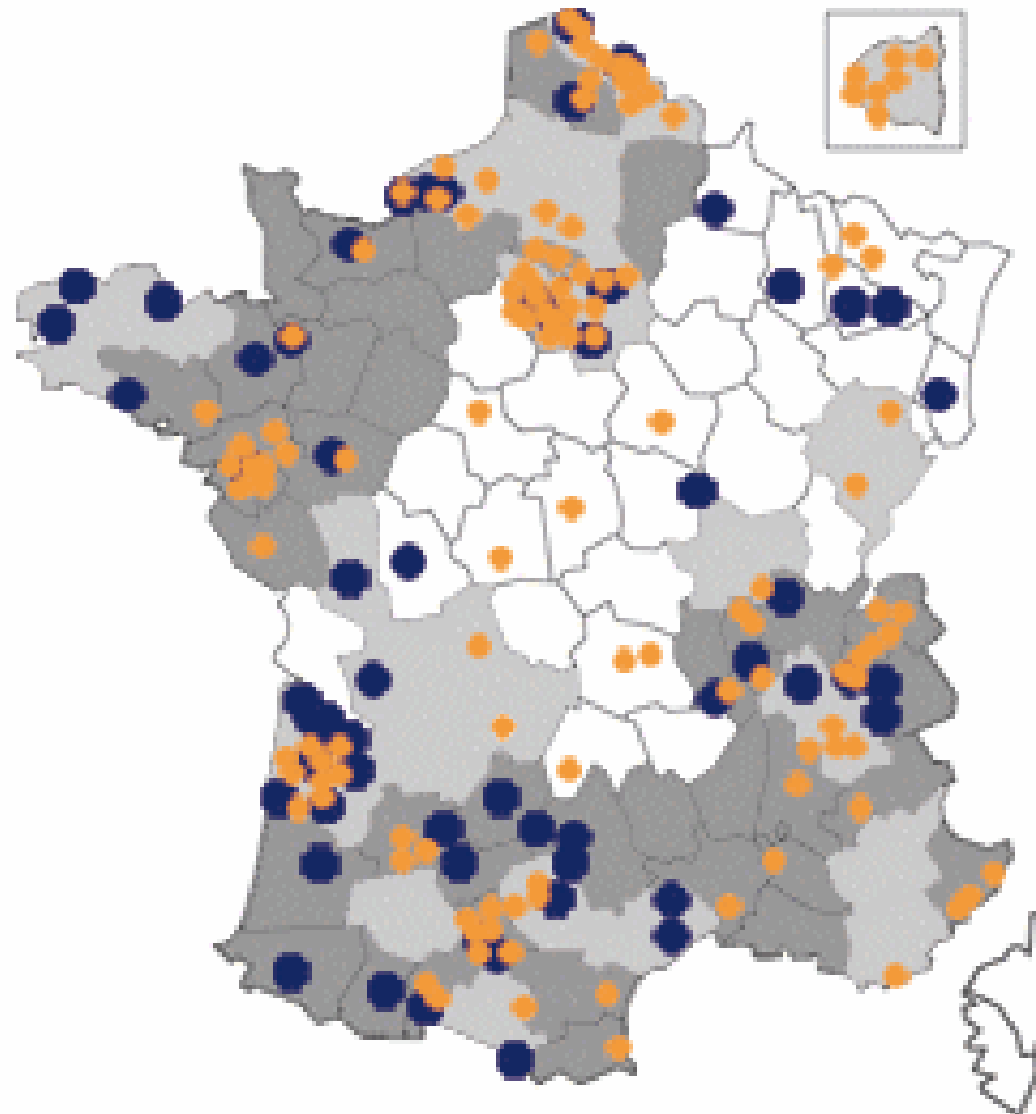
1. Où en sommes-nous dans le monde et au Québec?

- 1993 : le Royaume-Uni et la Suède se mobilisent
- 1994: Signature de la Charte d'Alborg (Europe) pour villes durables
- 2001 : Toutes les municipalités suédoises possèdent un A21L, au Danemark ($\frac{3}{4}$), en Allemagne ($\frac{1}{4}$)
- **2002 : 6 500 recensés dans le monde: loin des objectifs fixés**
- 2002: Johannesburg : les maires réclament leur mise en œuvre
- 2003: France: Stratégie nationale de DD
- **2004 : 5 000 A21L en Europe**
- 2004 : Signature de la Charte d'Aalborg par 2 060 villes
- 2005 : Québec. Premières démarches d'A21L
- 2006: Québec. Adoption de Loi québécoise sur le DD
- **2010+ : Québec. + 30 municipalités ont entamé une démarche de DD**

Répartition des Agendas 21 locaux dans le monde en 2002

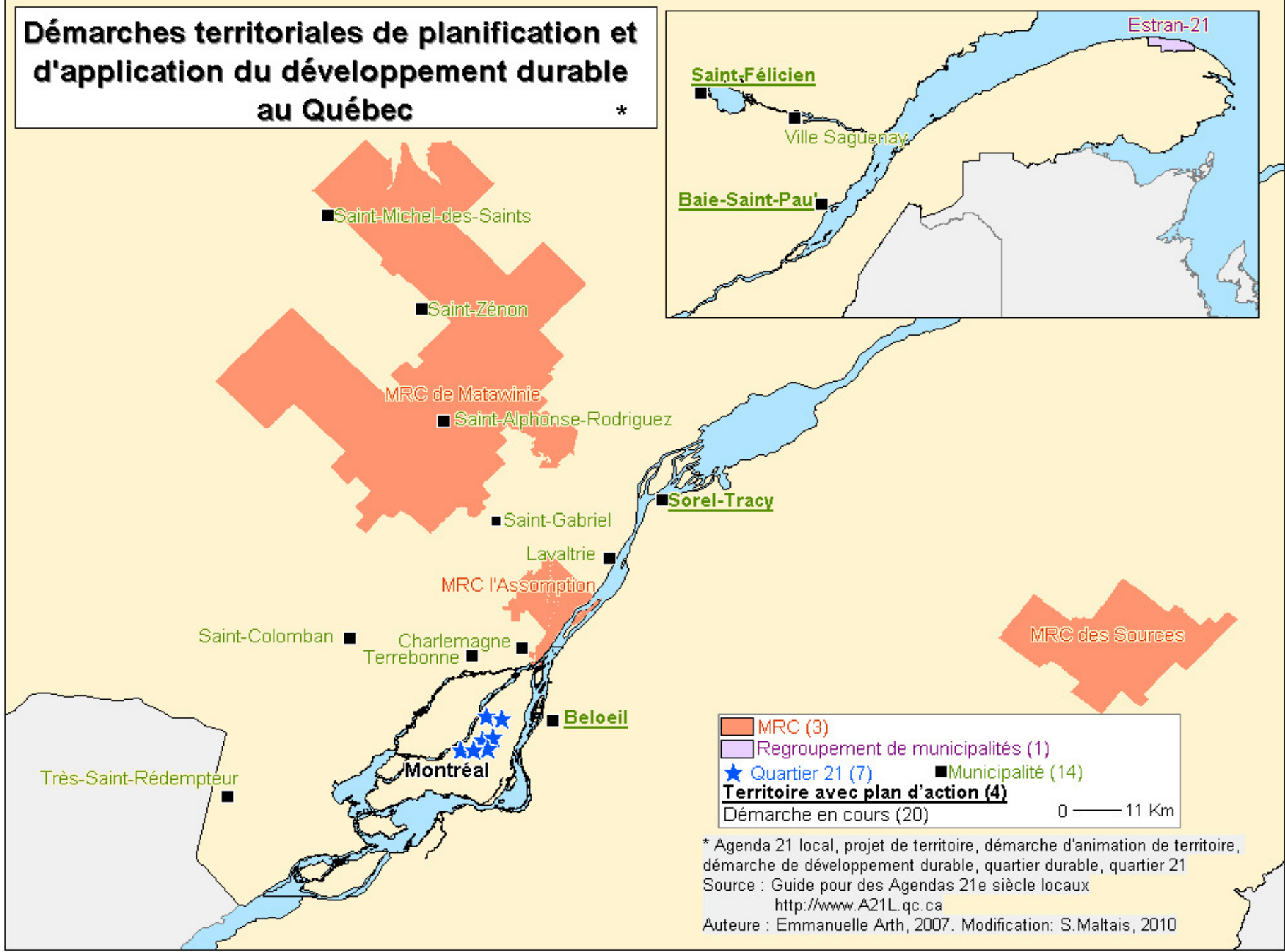


Les Agenda 21 en France



Source : Comité 21 - <http://www.agenda21france.org/france.html>
(site consulté le 25 juillet 2007)

Démarches territoriales de planification et d'application du développement durable au Québec *



* Agenda 21 local, projet de territoire, démarche d'animation de territoire, démarche de développement durable, quartier durable, quartier 21
 Source : Guide pour des Agendas 21e siècle locaux
<http://www.A21L.qc.ca>
 Auteure : Emmanuelle Arth, 2007. Modification: S.Maltais, 2010

2. De la gouvernance mondiale à la gouvernance territoriale (locale): un ou l'autre pour les A21L? Ou...?



© MRC des Sources (Québec)



centre de recherche sur le
développement territorial
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



2.1 Le nouveau cadre québécois de gouvernance



Conclusion

La Loi sur le développement durable instaure un nouveau cadre de gouvernance:

- **consensuel** (issu d'un travail collectif)
- **structurant** (définit une base commune pour l'action : définition, principes, obligations et objectifs)
- **engageant** (axé sur les résultats et la reddition de comptes)

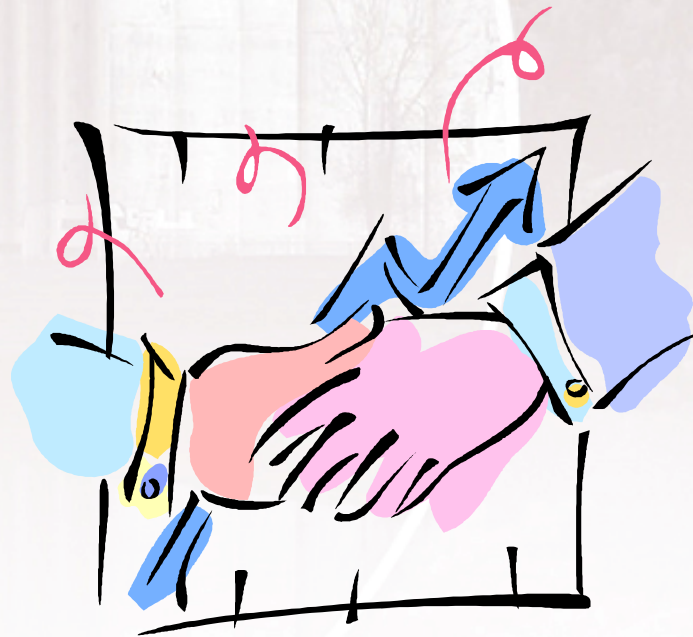
2.2. Quelles caractéristiques de la gouvernance territoriale «4ième pilier» du DD (qui?), socle des A21L

- des mécanismes décisionnels plus ouverts, plus transparents n'imposant pas une décision d'autorité : «la gestion des affaires plus confiée aux seules autorités politiques» (Mancebo, 2009:3)
- Être à l'écoute des citoyens et accepter de se faire influencer par eux: processus de décision collective (chantier)
- «Diversification du nombre d'acteurs» de leaders capables de fédérer, de concerter, d'innover, de proposer une vision, tant à l'intérieur qu'avec des collectivités voisines et même des collectivités éloignées
- «Aucun acteur ne dispose des moyens pour s'attaquer seuls aux problèmes» il y a un dialogue, voire «un processus de négociation» besoin de nouveaux espaces d'échanges et d'action
- «les pratiques locales de gouvernance» joueraient sur le mode de durabilité pour accéder au contrôle des ressources (Mancebo, 2009)

2.2. Une gouvernance participative

- La participation de l'ensemble des forces vives d'un milieu, d'un territoire: ce n'est pas une contrainte mais une condition essentielle
- Les territoires gagnants, petits ou grands, seront ceux où le social et l'humain seront abordés comme un réservoir précieux de richesse OÙ
 - la sociodiversité se conjugue avec biodiversité
 - les leaders, formels et informels, sont coordonnés
 - il y a valorisation des connaissances et savoir-faire
- En Europe, la gouvernance territoriale à travers les A21L, manque de traduction opérationnelle, réinstaure sociabilité de proximité mais est une instrumentation pour renforcer pouvoirs locaux.(mancebo, 2009:7)
- Rencontre entre la démocratie représentative et participative

3. A21L : une plus-value vers un développement durable viable?



centre de recherche sur le
développement **territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO



- + prise en compte de l'environnement et du social
- + adéquation entre les besoins et les ressources
- (Éco) responsabilisation des acteurs vis-à-vis devenir du territoire et de la communauté
- Renforcement des capacités des communautés au niveau de la gouvernance territoriale et l'éducation relative à l'environnement
- + coopération entre acteurs (public, privé, communautaire) autour d'une vision de territoire
- Augmentation de la confiance des citoyens vis-à-vis les institutions et les élus
- Mode de gestion moins réactif/pièce et + proactif
- Favorise meilleure cohésion sociale, démocratie participative et citoyenneté responsable

4. Les défis de gouvernance territoriale posés par les A21L



Quels défis?

1. A21L s'inscrit 1) dans une norme mondiale, 2) un mouvement social de conscientisation et 3) une solution face aux menaces face à QdV. Il y a double tensions: mondiale et locale, descendante et ascendante. Alors **entre l'initiative locale, la cohérence nationale, normes internationales (CEE, NU...) quel équilibre?**
2. En questionnant le rapport gouvernant/ gouverné, jusqu'où **la démocratie participative peut-elle modifier la démocratie électorale et le poids des lobbys économiques?**
3. L'A21L = exercice de planification collective déterminant les priorités pour la durabilité du milieu de vie. Autre démarche qui s'ajoute aux outils réglementaires de planification et gestion du territoire. Alors **quels arrangements?**

Quels défis?

4. De nombreuses autres initiatives de DL existent: **quels arrimages?**
5. **Quelles articulations temporelles et spatiales** (états, régions, microrégions, regroupements, villes, quartiers)?
6. Comment dépasser l'approche sectorielle qui caractérise les organisations privées, publiques, dont les villes? Car DD demande une approche visant **transversalité** (Mancebo, 2009): multitem-poralité, multidimensionnalité, multiscalaire, multiacteurs
7. Comment transformer les comportements mais ne pas s'y limiter? car DD appelle **changement social**. Les décideurs conditionneront-ils leur appui aux corporations et aux entreprises en fonction de leurs responsabilités sociale et environnementale?

8. A21L repose sur un principe de **participation citoyenne**: comment susciter et garder l'intérêt de participation sur un long terme? Comment s'assurer que les plus fragilisés puissent faire entendre leur point de vue, leurs attentes ? Comment les projets des citoyens s'inscrivent dans la structure municipale? bref comment «piloter»? Ou affaire «d'expertise confisquée?»
9. Si l'A21L repose sur un engagement volontaire d'une population et de décideurs locaux, cela contribuera-t-il à créer plus de ségrégation spatiale, voire raciale et accentuer les injustices pour les groupes plus à risques ou avec moins de «capabilités»? (Mancebo)
10. Sortir de **l'environnement = contrainte/coûts** mais vu comme un «potentiel d'émancipation à multiples échelles» (Emilianoff, 2002: 215)
11. Les plans d'action A21L font appel à une vision stratégique, prospective: **quelles méthodes conviviales de suivi et de mise à jour ?**

6. CONCLUSION: une ville durable à Saguenay: est-ce possible?

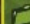


centre de recherche sur le
développement territorial
UQAC – UQAR – UQAT – UQO





- Les initiatives d'A21L tentent de faire valoir les principes/objectifs de DD dans «Habiter son territoire» (Gagnon, 96) et engager :
 - Coordination territoriale transversale des actions et des acteurs en fonction d'objectifs globaux et d'enjeux territoriaux visant une meilleure équité;
 - mode de décision, à l'échelle locale, moins lobbyiste et plus centré sur le long terme et la qualité de vie, plus transparent et plus imputable;
 - réhabiliter les dimensions sociale et écologique du territoire urbain.
- Les **sciences régionales sont interpellées** pour
 - éclairer les enjeux sociétaux
 - outiller les communautés/individus dans leurs efforts contre la dégradation sociale et environnementale

Elaboration d'un Agenda local 21


 Pertinence, définitions,
conditions et motivations

 Mobilisation des acteurs
et des ressources

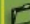
 Structure de travail

 État des lieux et
vision stratégique

 Plan d'action et
mise en œuvre


 Évaluation et suivi

 Thèmes complémentaires

 Expériences A21L

 Bibliothèque

 Auteurs et partenaires

 Vous avez un texte
ou un document
à proposer ?

Recherche



Recevoir les
nouveauautés

Les facteurs de réussite et les défis pour une démarche d'Agenda 21^e siècle local C. Gagnon

Résumé

L'identification de facteurs de réussite et son corollaire, les défis, ne s'inscrit pas dans une approche normative, tout comme le guide d'ailleurs. Cette identification qui vise à opérationnaliser une démarche Agenda 21^e siècle local (A21L) adaptée aux caractéristiques du territoire et de la communauté. Réfléchir aux facteurs de succès – ce qui renvoie aux limites mêmes de la démarche – comporte des risques compte tenu de sa relative jeunesse. C'est pourquoi l'expérience européenne qui est en cours depuis le début des années 90 a servi aussi à structurer cette brève analyse autour des facteurs de réussite et d'une douzaine de défis.

- Contexte international
- Postulat de base ou condition initiale
- La diversité des approches d'A21L
- L'approche globale A21L : un nouveau mode de gouvernance centrée sur le rehaussement de la qualité de vie
- Quelles sont les caractéristiques de ce mode de gouvernance ?
- Les facteurs de réussite
- Les défis d'une démarche d'A21L et de son suivi ?
- Que retenir ?

 Imprimer la page 

Contexte international

Rappelons que l'idée première des Agenda 21^e siècle locaux (A21L) découle du Sommet de la Terre de Rio (1992) et du programme d'actions Agenda 21 (A21). Cet Agenda, signé par 173 pays, composé de 40 chapitres, proposait au chapitre 28 que les collectivités territoriales locales se dotent aussi d'un A21, d'où l'expression Agenda 21 local. Un organisme, soit l'ICLEI, fut même créé et financé par les Nations Unies pour appuyer les efforts des municipalités. Toutefois, force est de constater, que ce fut un demi-succès, puisque 10 ans plus tard, il n'y avait que 6 500 A21L dans le monde dont 80% en Europe du Nord (chiffres 2002). Par contre, plusieurs législations et pays ont depuis consenti de nombreux efforts à ce chapitre, ce qui devrait se voir dans le prochain décompte international sur les A21L dans le monde.

Postulat de base ou condition initiale

La condition initiale de réussite d'un A21L demeure dans une double combinaison ! Combinaire entre une demande sociale forte, implicite ou explicite, et la volonté politique des élus de répondre à cette demande. Ce qui implique une ouverture des élus à **une gouvernance participative**. Autre combinaison qui se traduit par l'intégration du plan d'action A21L au cadre institutionnel approprié (plan d'urbanisme, plan triennal, schéma d'aménagement, plan directeur de l'eau, politique de développement durable viable, etc.). Soyons clairs ! Sans cette volonté combinée de la société civile organisée et celle des élus, c'est une demi-réussite!

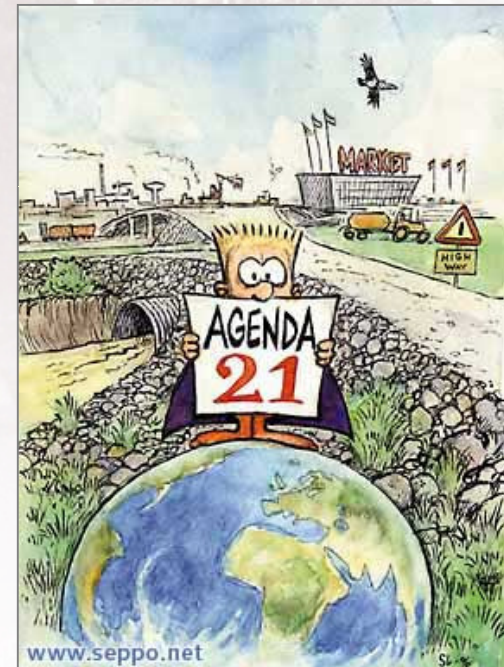
La démarche d'A21L, et ce qu'elle sous-tend de potentiel d'innovation sociale, suscite des espoirs de renouveau, notamment chez les communautés qui vivent des transformations et des événements percutants qui mettent en cause leur survie. De même la société civile québécoise interpelle régulièrement la vie de la Cité et nombre de citoyens tentent de participer à l'effort d'un mode de vie plus viable.

La réussite du partenariat entre l'état, le secteur privé et les résidents dans la ville de Copenhague (Danemark)

(merci de patienter pendant le chargement de la vidéo)

MERCI !

Pour en savoir plus:
www.A21L.qc.ca



**centre de recherche sur le
développement territorial**
UQAC – UQAR – UQAT – UQO

